



Grenoble Escalade
Montagne Ski Alpinisme
www.gemsa.fr

DEMANDE D'ADHESION AU CLUB
Exercice 1er septembre 2022 – 31 août 2023
Formulaire à remplir, signer recto et verso
et à remettre au Club.

SECTION FFME

Pour les couples et les familles, une fiche par personne.

VOTRE ADHESION ET L'ASSURANCE PRENNENT EFFET SEULEMENT APRES LA REMISE DE VOTRE CERTIFICAT MEDICAL.

Avez-vous déjà été licencié à la FFME : oui non si oui, N° de licence :

NOM			PRENOM	
DATE DE NAISSANCE			FEMME HOMME	
VILLE DE NAISSANCE			NOM DE NAISSANCE	
ADRESSE				
CODE POSTAL			VILLE	
PAYS			NATIONALITE	
TELEPHONE	Fixe			Mobile
PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT	Nom Prénom			Téléphone
ADRESSE COURRIEL				
PHOTO IDENTITE	A fournir lors de l'inscription, ou à ajouter dans votre espace Kanas			

Vous serez inscrit sur la liste de diffusion du Club. Si vous ne souhaitez pas figurer sur cette liste, cochez la case :

Indiquez si vous souhaitez être inscrit sur les listes de diffusion.

- Escalade Ski de randonnée Randonnée Raquettes
 VTT Randonnée Pédestre Course / Trail / PPG
 Alpinisme Ski de fond Nouvelles approches

Adhésion à GEMSA et à la FFME

1 / Cochez la catégorie pour votre adhésion : adhésion GEMSA + licence FFME + assurance RC.

Cocher		Catégorie	général	déjà FFME*
<input type="checkbox"/>	N	NORMAL : né avant le 31/8/2005	89 €	35 €
<input type="checkbox"/>	C	CONJOINT de membre inscrit en NORMAL	79 €	30 €
<input type="checkbox"/>	F	3ième membre et plus d'une famille, cf. définition FFME	49 €	30 €

*déjà licenciés FFME : si vous l'êtes déjà dans un autre Club FFME pour l'année en cours.

2 / Certificat médical :

Le certificat médical est obligatoire chaque année pour la pratique des sports de montagne, Il doit avoir moins de 1 an au moment de l'inscription.

Téléchargez en un modèle sur le site FFME : <https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2019/11/certificat-medical-type.pdf>

Complétez les informations pour l'inscription et fournir un exemplaire du certificat médical :

Nom du médecin	
Date Certificat médical	
Loisir ou Compétition	

Je m'engage, en m'inscrivant à des activités organisées par le Club, à pratiquer uniquement celles pour lesquelles je suis apte.

3 / Cochez votre choix de licence et/ou assurance.

Je souscris à l'assurance proposée par la FFME, et atteste avoir pris connaissance des notices d'information 2021, éditée par la FFME et Allianz :

- Garanties assurance <https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2022/06/PACK-REG32501-V0421-BD.pdf>.

Je m'engage, en m'inscrivant à des activités organisées par le Club, à pratiquer uniquement celles pour lesquelles je suis assuré.

Je suis déjà assuré et déclare refuser de souscrire à l'assurance de personnes proposée par la FFME.

Je joins mon attestation d'assurance nominative, et m'engage, en m'inscrivant à des activités organisées par le Club, à pratiquer uniquement celles pour lesquelles je suis assuré.

Date et Signature de la page 1 recto.

DEMANDE D'ADHESION A GEMSA verso

4 / Si vous souscrivez à l'assurance individuelle accident proposée par la FFME, cochez la formule.

6 € d'assurance RC obligatoires sont déjà inclus dans la licence ci-dessus.

Les voyages lointains (hors UE, et Suisse) ne seront couverts qu'avec la souscription d'une prime spécifique de 50€ valable pour toute la saison. Voir : <https://www.ffme.fr/ffme/licence/>

- Licence et assurance "base" **8,00 €**
- Licence et assurance " base +" **11,00 €**
- Licence et assurance " base ++" **18,00 €**

Option ski de piste / fond : 5,00 € Option Slackline : 5,00 € Option VTT : 30,00 €* Trail : 10,00 €

*L'adhésion à GEMSA assure la couverture automatique du VTT mais uniquement dans le cadre des sorties GEMSA. L'option FFME vous couvrira dans tous les cadres de pratique.

Vous pouvez souscrire des garanties individuelles complémentaires renforçant les garanties "base", "base+" et base ++ :

Option IJ1 : 18,00 € Option IJ2 : 30,00 € Option IJ3 : 35€.

Options Garantie des accidents de la Vie. Nous attirons votre attention sur les pertes de revenus pour les personnes en activité qui ne sont pas couvertes par des mutuelles complémentaires.

Autres couvertures FFME et Allianz <https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2022/06/PACK-REG32501-V0421-BD.pdf>

Calculez le total à régler.

Attention, si le montant est faux, nous ne pourrions vous délivrer votre adhésion.

Le cas le plus fréquent devrait être de 97€, et 87 € pour le conjoint.

Attention : les personnes sans assurance individuelle accident ne sont pas autorisées à s'inscrire à GEMSA.

Total à régler :

Une facture est disponible dans votre espace « Kanas »

Moyen de Paiement : Virement Chèque Espèces Carte Bancaire

Remettez votre demande.

- Dossier à remettre au Club lors de ses permanences 2-4 Av. de Beauvert à Grenoble, ou envoyer par courrier à GEMSA 4 Av. de Beauvert 38100 Grenoble
- Votre licence GEMSA sera envoyée par mail avec vos identifiants sur votre espace personnel de notre logiciel de gestion en ligne "Kanas".

Vous pouvez souscrire par internet sur le site [Helloasso](#) par Carte bancaire ou par mail :

- Imprimez, remplissez, numériser la fiche d'inscription.
- Renvoyez l'imprimé numérisé à : adhesion@gemsa.fr
- Les références bancaires de GEMSA sont à demander par mail à info@gemsa.fr
- Vous réglez par virement internet.

5 / Confidentialité des informations et traitement des données personnelles.

Les informations recueillies sont nécessaires et obligatoires pour votre adhésion à l'association.

Elles sont enregistrées dans des fichiers informatisés* par le président du club.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : cadres pour les sorties, et membres du conseil d'administration.

Les données sont conservées pendant 5 ans par l'association. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, en vous connectant à votre espace personnel sur Kanas et sur l'intranet FFME pour les licenciés.

*Les modalités de conservation des traitements de données sont consultables au club sur demande.

6 / Engagement.

Je demande mon inscription à l'association GEMSA Grenoble Escalade Montagne Ski Alpinisme.

Je reconnais avoir été informé, conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels la pratique des sports m'expose, ainsi que le besoin d'assistance qui peut en résulter.

Je reconnais avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant ma responsabilité civile lors de la pratique des sports en individuel ou en autonome.

Je reconnais avoir été informé que la licence-assurance FFME qui m'a été proposée par l'association peut couvrir les dommages corporels résultant de la pratique des sports de montagne, le besoin d'assistance qui peut en résulter, ainsi que la responsabilité civile lors de la pratique de ces sports y compris en individuel ou en autonome.

Date et Signature de la page 2 verso.